



Le club de Tir de St Amand Montrond

Société affiliée à la Fédération Française de Tir



organise son

8ème Concours Tir Ludique sur Gongs

Dimanche 19 Septembre 2021

De 9h à 16h

(Sous réserve des conditions sanitaires)

*AU STAND DE TIR DE CHARENTON,
ROUTE D'ARPHEUILLES
18210 CHARENTON DU CHER*

Coordonnées GPS : N 46°44'56.9" - E 2°37'34.7"



TARIF :

4€ par catégorie

2€ le rachat

IL S'AGIT UN TIR SUR GONGS BASÉ SUR LA VITESSE ET LA PRÉCISION.

***IL SE PRATIQUE AVEC DES ARMES DE POINGS DE PERCUSSION CENTRALE TOUS
CALIBRES ET DE 22LR.***

VISÉES OPTIQUES ET ÉLECTRONIQUES NON AUTORISÉES.

REMISE DES RÉCOMPENSES AUX 3 PREMIERS DE CHAQUE CATÉGORIE

(PISTOLET PERCUSSION CENTRALE / REVOLVER PERCUSSION CENTRALE / PISTOLET 22LR / REVOLVER 22LR)

A 16H30 SUIVIE DU POT DE L'AMITIÉ.

SUR PLACE : BUVETTE MAIS PAS DE RESTAURATION.

Renseignements : Mr Bernard PHILIPPON, 02/48/96/62/92

www.tscsa18.e-monsite.com

IPNS

RÉGLEMENT TIR SUR GONGS

Visées optiques et électroniques non autorisées.

Objectif : Faire tomber les 12 gongs blancs le plus vite possible.

Nombre de cartouches maximum : 18 cartouches.

Chargeurs, magasins et barilletts approvisionnés à 10 cartouches maximum.

Armes concernées :

- Pistolets percussion centrale (plusieurs chargeurs autorisés),
- Révolvers percussion centrale (speed reloaders autorisés),
- Pistolets 22LR (plusieurs chargeurs autorisés),
- Révolvers 22 LR (speed reloaders autorisés).

Chaque gong blanc tombé compte 1 point.

Chaque gong rouge tombé entraîne une pénalité (- 2 points).

Les cartouches non tirées quand les 12 gongs sont tombés donnent droit à 1pt de bonus par cartouche restante.

Le temps est compté en secondes, dizaines et centièmes dès l'ordre « TIR » à la chute du 12^{ème} gong et/ou au tir de la 18^{ème} cartouche.

Le barème final comptant pour le classement se fait ainsi : nombre de points multiplié par 100, divisé par le temps en secondes et centièmes de seconde.

Il y a 4 classements séparés : pistolets à percussion centrale ; révolvers à percussion centrale ; pistolets 22LR et révolvers 22 LR.

Il ne sera pas tenu compte des incidents de tir. Autrement dit, vous vous débrouillez pour le régler pendant le tir.

NOTA : Les armes doivent **toujours** être dirigées vers les **cibles**.